
Programme de Formation

Le gel des avoirs

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Principalement des responsables et collaborateurs des fonctions conformité des secteurs de la banque et/ou de l'assurance



Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations en matière de gel des avoirs, découlant tant de la réglementation française qu'europpéenne
- Maîtriser les dispositifs de conformité à mettre en place pour répondre à ces obligations
- Maîtriser les problématiques opérationnelles courantes à l'aide d'études de cas



Description

1. Les mesures de gel des avoirs françaises et européennes1.1 Les mesures européennes

- 1.2 Les mesures françaises
- 1.3 Les autorités compétentes en matière de gel des avoirs
- 1.4 Principaux textes et lignes directrices en la matière

2. Le dispositif de contrôle à mettre en place2.1 Le filtrage des flux et des référentiels

- 2.2 Le traitement des alertes
- 2.3 Le reporting à l'égard des autorités compétentes
- 2.4 Le suivi rapproché des personnes gelées
- 2.5 L'articulation avec les autres dispositifs de sécurité financière

3. Cas pratiques

4. Regard sur d'autres mesures de gel des avoirs



Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de Prérequis.



Modalités pédagogiques

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques



Moyens et supports pédagogiques

Remise du support pédagogique aux stagiaires



**Modalités d'évaluation et de suivi**

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie

Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondu aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation